



## Ratio « promus-promouvables »

# La Mairie, va-t-elle bloquer l'avancement de grade de centaines d'adjoints-administratifs !!!

L'administration a réuni le 23 octobre les élus de la Commission Administrative Paritaire (CAP16) pour faire le point sur les taux d'avancement de grade pour les années 2010, 2011 et 2012.

**Avancement de grade = un plus pour votre carrière = un plus pour votre rémunération**

Le corps des adjoints administratifs est composé de quatre grades. Le statut précise l'échelon et les conditions d'ancienneté pour accéder au grade supérieur :

2<sup>e</sup> classe (échelle 3) : salaire brut 1<sup>er</sup> échelon:1345€. Selon le statut, les adjoints administratifs de 2<sup>e</sup>me classe peuvent passer en 1<sup>ère</sup> classe à partir du 5<sup>ème</sup> échelon (pour 2010, à partir du 4<sup>ème</sup> à titre provisoire). E3 5<sup>ème</sup> échelon = 1382 €, E4 5<sup>ème</sup> échelon = 1419 €.

1<sup>ère</sup> classe (échelle 4) : les adjoints administratifs de 1<sup>ère</sup> classe peuvent passer principaux de 2<sup>e</sup>me classe après 6 ans d'ancienneté dans cette échelle et avoir atteint au moins le 5<sup>ème</sup> échelon.  
E4 5<sup>ème</sup> échelon = 1419€, E5 5<sup>ème</sup> échelon = 1465€.

Principal de 2<sup>e</sup>me classe (échelle 5) : les adjoints administratifs principaux de 2<sup>e</sup>me classe peuvent passer principaux de 1<sup>ère</sup> classe après 3 ans d'ancienneté dans cette échelle et avoir atteint au moins le 4<sup>ème</sup> échelon. E5 4<sup>ème</sup> échelon = 1419€, E6 1<sup>er</sup> échelon = 1497€.

Principal de 1<sup>ère</sup> classe (échelle 6) : salaire brut au dernier échelon de ce grade : E6 7<sup>ème</sup> échelon = 1916€.

Conclusion : L'avancement de grade équivaut à une augmentation salariale. Si les adjoints administratifs bénéficiaient de cet avancement dès qu'ils remplissent les conditions statutaires, la majorité pourrait être nommée au dernier grade bien avant leur départ à la retraite.

Tout le monde sait que la différence salariale entre le 1<sup>er</sup> et le dernier échelon n'est pas mirobolante, mais par les temps qui courent, des euros en plus tous les mois sont toujours les bienvenus.

## Bilan 2007-2009 :

Dans « la lettre capitale » envoyée avec les fiches de paie, la mairie annonce que le « changement du mode de calcul permettant de déterminer le nombre de postes offerts à l'avancement » a permis de « dynamiser les promotions ».

Elle oublie de préciser le nombre d'agents de toutes catégories, remplissant les conditions, mais n'ayant pas été promus et étant, pour certains, partis à la retraite sans avoir bénéficié d'un déroulement de carrière.

## Maintenant : avancement de grade pour tous !

Et maintenant ? Quels sont les projets pour 2010, 2011 et 2012 ?

La CGT demande que tout agent « promu » soit promu au grade supérieur.

Lors de déclarations officielles, la Mairie reconnaît le dévouement et le professionnalisme des agents.

Nous demandons que les paroles ne restent pas en l'air et qu'elles se traduisent en actes !

Le taux de nominations dans le grade supérieur est de la responsabilité exclusive de chaque commune.

La Mairie de Paris a tous les moyens pour prendre une mesure significative en faveur de son personnel. Mais à ce jour, les projets qu'elle a présentés sont inacceptables :

Les taux de nominations proposés sont similaires à ceux de 2007-2009.

Pour passer de 2<sup>ème</sup> classe en 1<sup>ère</sup> classe : → la Mairie de Paris propose 70 nominations sur trois ans (20 en 2010, 25 en 2011, 25 en 2012) alors qu'il y a 146 promouvables.

Pour passer de la 1<sup>ère</sup> classe à principal 2<sup>ème</sup> classe : → la Mairie de Paris propose 410 nominations sur trois ans (130 en 2010, 130 en 2011, 150 en 2012) alors qu'il y a 825 promouvables.

Pour passer de principal 2<sup>ème</sup> classe à principal 1<sup>ère</sup> classe : → la Mairie de Paris propose 345 nominations sur trois ans (90 en 2010, 120 en 2011, 135 en 2012) alors qu'il y a 1049 promouvables.

Avec ces taux, plus de 700 adjoints administratifs resteront sur le carreau, avec, de fait, une perte de salaire variant de 37 € à 78 € !!!

Nos salaires sont déjà bloqués, la Mairie veut-elle bloquer les avancements de grade pour des centaines des agents ?

## C'est la double peine !

Nos élus à la Commission Administrative Paritaire (CAP 16) ont demandé en réunion un taux de 100% de nominations. Les projets ne sont pas encore figés. La Mairie doit encore discuter avec les organisations syndicales. Certes, lors de la réunion centrale du 13 novembre 2009 sur les ratios de toute la catégorie C, la DRH n'a pas fait de nouvelles propositions concernant les ratios des adjoints administratifs. Manifestement, elle attend de voir notre réaction. Le résultat de ces négociations en cours dépend aussi de notre mobilisation.

La Mairie doit entendre la demande très majoritaire du personnel !  
Nomination de 100% des promouvables.

La CGT appelle tous les adjoints administratifs de la Mairie et du Département de Paris à agir et à se réunir avec l'ensemble des autres catégories de personnel le

**lundi 23 novembre 2009 à 9h00 à la salle Grande Croizat**

Bourse du Travail - 3, rue du Château d'Eau - 75010 Paris - Métro : République

Pour ensuite

aller manifester notre mécontentement au  
Conseil de Paris réuni ce jour-là à l'Hôtel de Ville.

**Mobilisons-nous pour une augmentation significative du nombre de nominations.**

**C'est possible ! C'est nécessaire !**

### *Se syndiquer à la CGT*

→ c'est un geste de liberté,

→ c'est choisir d'intervenir efficacement pour faire entendre sa voix,

→ c'est aussi un droit statutaire et constitutionnel.

Je souhaite :  Prendre contact  me syndiquer  participer à une formation d'accueil

Nom.....Prénom.....

Service.....Tél.....Grade.....

Adresse personnelle.....

A remettre à un délégué de votre connaissance ou à renvoyer à l'Union Syndicale CGT des Services Publics Parisiens ☒ 3 Rue du Château d'Eau - Paris 10<sup>ème</sup> ☎01.44.52.77.05. - Fax : 01.44.52.77.29

ou nous contacter par mail : [cgt.syndicat@paris.fr](mailto:cgt.syndicat@paris.fr) 18/11/09

Site Internet : <http://www.us-cgt-spp.org>